

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2021)
Heft: 2321

Artikel: Parcs naturels régionaux, tour d'horizon : confusion autour du concept "parc naturel régional" ? : Peut-être une protection du paysage et de la nature par trop délaissée
Autor: Rey, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014463>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour reproduire des maladies graves dans des organismes entiers et pour le développement des traitements médicaux adéquats.

En l'état actuel, la recherche ne permet pas encore l'administration aux êtres humains de traitements expérimentaux ayant été testés

uniquement sur des cellules. Une telle pratique serait illégale et contraire au principe de déontologie. Ainsi, les vaccins contre la Covid-19 ont nécessité le recours aux animaux afin d'évaluer leur toxicologie, leurs éventuels effets génétiques et la gravité de possibles effets secondaires.

Parcs naturels régionaux, tour d'horizon

Confusion autour du concept «parc naturel régional» ? Peut-être une protection du paysage et de la nature par trop délaissée

Michel Rey - 20 mars 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38620>

Entre 2021 et 2022, la Confédération vérifiera si les conditions des labels «*parc naturel régional*» sont toujours réunies. Si oui, lesdits parcs pourront continuer à arborer cette certification pour une nouvelle période de dix ans. Mais c'est quoi un parc naturel régional ?

La Suisse en compte seize et ils occupent 13 % de son territoire. Ils se situent dans la chaîne du Jura, dans les Préalpes et les Alpes. Cinq d'entre eux ont été créés dans la partie romande: le Doubs, le Chasseral, le Jura vaudois, le Bois de Finges et celui de Gruyère Pays-d'Enhaut.

Leur création a débuté il y a une dizaine d'années. Établis à partir de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), les parcs naturels régionaux importent, car ils contribuent à la Stratégie biodiversité de la Confédération. Vastes espaces ruraux, en partie habités, ils se caractérisent par une grande richesse naturelle, paysagère et culturelle. Leur but: articuler la mise en valeur de la nature et du paysage avec la promotion d'un développement durable de l'économie régionale. Ils se différencient clairement du parc national suisse des Grisons fondé en 1914 qui, lui, se conçoit comme une réserve visant à la protection totale de la zone. La loi reconnaît également les parcs naturels urbains. Il n'en existe toutefois qu'un seul, celui de Zürich Sihlwald. Un deuxième projet est à l'étude pour

Lausanne-Jorat.

La Confédération soutient les parcs au moyen de trois instruments. En premier lieu le label «*parc naturel régional*», attribué pour une durée de dix ans renouvelable. Elle alloue aussi des aides financières - 20 millions de francs par an pour la période 2016 à 2019. Enfin un label «*produit*» permet la mise en valeur de produits et services contribuant au développement durable.

Des parcs qui s'ignorent

Ils ont été initiés avant tout par des défenseurs de la nature et du paysage avec l'appui des autorités communales. C'est ainsi que le parc Gruyère/Pays-d'Enhaut a exigé six ans de travaux préparatoires. Souvent la population n'a pas été consultée et ne s'est sentie que peu concernée.

Dans certaines régions, les habitants ont manifesté leur opposition, craignant une mise sous cloche de leur territoire. Ainsi, en 2011, un projet a été abandonné dans le val d'Hérens. Et le parc de Rätikon (en partenariat avec l'Autriche et le Liechtenstein) vient d'essuyer un net refus des communes du Prättigau dans les Grisons.

Par ailleurs, selon une enquête commandée en 2020 par Pro Natura, les parcs naturels

régionaux demeurent largement méconnus du public. Près de la moitié des personnes interrogées n'a pas été en mesure d'en nommer un seul. Plus étonnant encore, 86 % des gens vivant dans un parc ne sont pas au courant de son existence.

Nature et paysage versus profit ?

Le label «*parc naturel régional*», attribué par la Confédération, prend la forme d'une charte - ou plan de gestion - qui est censée garantir sa qualité. Pour onze d'entre eux, la procédure de renouvellement obligatoire a donc commencé. En 2019, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a commandé une évaluation du potentiel de développement durable régional que représente le paysage. En résumé, l'étude révèle que la promotion des produits régionaux, la culture alimentaire et la planification locale s'avèrent prioritaires par rapport à la préservation, l'entretien ou la mise en valeur du paysage.

Pro Natura a observé que dans les zones labellisées, la promotion agricole et touristique se fait au détriment de la protection des ressources naturelles et paysagères. Ainsi, le label «*parc naturel régional*» orne des produits du terroir tels que des vins, des fromages ou du jus de pomme. Mais les communes ne se préoccupent que rarement d'un développement axé sur la préservation à long terme de leurs ressources naturelles et paysagères. Très impliquée dans la gestion des parcs, l'organisation de défense de la nature s'est inquiétée de ce manque de respect des obligations faites.

«Le parc, c'est nous», l'engagement des habitants

La procédure de réexamen du label représente

alors l'opportunité d'associer davantage les habitants à la définition des futurs axes d'activité. Ainsi, le Parc Jura vaudois a engagé une consultation d'envergure via l'envoi d'un dépliant d'information tous ménages à 17 700 foyers et [son site Internet](#). Avec des séances d'information et de discussion, les responsables de cette campagne espèrent améliorer l'adhésion de la population et la légitimité du parc.

Le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut a également initié une démarche participative pour accompagner les travaux de renouvellement de son label. Les activités prévues renforcent les domaines d'action en cours (paysage, biodiversité, agriculture, tourisme et économie), mais avec une préoccupation transversale: l'urgence climatique sera prise en compte dans tous les projets. Les parlements des 17 communes membres ont donné leur aval à la nouvelle charte 2022-2032 pour un financement estimé à 16,3 millions de francs, dont 80 % financés par la Confédération.

À la fin de janvier dernier, toutes les communes du Parc régional Chasseral (BE/NE) ont approuvé leur nouvelle charte. L'association a également enregistré l'adhésion de deux nouvelles communes (Twann-Tüscherz et Evilard-Macolin). De son côté, le Parc du Jura argovien (AG/SO) a vu sa nouvelle charte confirmée par les 28 communes membres et recevoir l'adhésion de 8 nouvelles communes.

Les parcs auraient-ils donc connu une phase d'apprentissage ? Si le renouvellement de leur label offre l'opportunité d'accroître leur légitimité auprès de la population, encore faudra-t-il que la promotion de la culture régionale et des produits du terroir rime davantage avec protection du paysage et de la nature.